

ASSOCIATION « LA LIGUE DE DEFENSE DES CITOYENS »

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

116 rue de Charenton

75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

ASSOCIATION « LA LIGUE DE DEFENSE DES CITOYENS »

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

116 rue de Charenton

75012 PARIS

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2008 AU 31 DECEMBRE 2008

ooo 0 ooo

Aux membres dirigeants,

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 11 juin 2010 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- **le contrôle des comptes annuels de l'Association LA LIGUE DE DEFENSE DES CITOYENS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,**
- **la justification de nos appréciations,**
- **les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été examinés par votre assemblée générale du 26 juin 2009. A défaut de désignation régulière des commissaires aux comptes, l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels est nulle.

Ces comptes annuels ont été modifiés et arrêtés par le conseil d'administration pour répondre aux exigences légales et réglementaires auxquelles est soumise votre association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes au titre des exercices 2006 et 2007, les comptes des exercices 2006 et 2007 n'ont pas fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe qui décrivent les modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources liées à la première application du règlement CRC n° 2008-12.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société s'est mise en conformité avec le règlement du CRC n° 99-01 du 16 février 1999 relatif au plan comptable général associatif. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels et du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans les notes de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et CRC n°99-01 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 22 octobre 2010

**Le Commissaire aux Comptes
SAS ELYSEA CONSEIL**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a vertical line and a long horizontal stroke extending to the right.

**Marc de SALINELLES
Président**

LIGUE DE DEFENSE DES CITOYENS

116 rue de Charenton

75012 PARIS

-0-0-

Comptes annuels

Au 31 décembre 2008

ACTIF		Brut	Amort. et provisions	Net		PASSIF		Net	
				31/12/2008	31/12/2007			31/12/2008	31/12/2007
Actif immobilisé	<u>Actif immobilisé</u>					Fonds associatifs	<u>Fonds propres :</u>		
	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial - Autres						Fonds associatifs sans droit de reprise Ecart de réévaluation Réserves		
	Immobilisations corporelles						Report à nouveau Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	23 293 17 102	5 454 17 839
	Immobilisations financières						Total des fonds propres	40 395	23 293
Actif circulant	Total des immobilisations						<u>Autres fonds associatifs :</u>		
						Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
						Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées			
						Total des autres fonds associatifs			
						Total des fonds associatifs	40 395	23 293	
	<u>Stock et en-cours</u>					Provisions	Provision pour risques Provisions pour charges		
	Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises						Total des provisions		
	Avances et Acomptes versés sur commandes					Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
							Total des fonds dédiés		
	<u>Créances</u>					Dettes	<u>Dettes financières</u>		
Usagers et comptes rattachés Autres créances	2 525		2 525		Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse	64 117		64 117	35 176	<u>Dettes d'exploitation</u>		Fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	26 114 1 043	12 562
Total de l'actif circulant	66 642		66 642	35 176	<u>Dettes diverses</u>		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
						Total des dettes	27 157	12 562	
Charges constatées d'avance	910		910	679		Produits constatés d'avance			
TOTAL GENERAL	67 552		67 552	35 855	TOTAL GENERAL	67 552	35 855		

CHARGES		Net		PRODUITS		Net	
		31/12/2008	31/12/2007			31/12/2008	31/12/2007
Charges d'exploitation	<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			Produits d'exploitation	<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
	Achats				Ventes de marchandises, de produits fabriqués	21 152	
	Variation de stock				Prestations de services		
	Autres achats et charges externes	303 778	108 112		Productions stockée		
	Impôts, taxes et versements assimilés				Production immobilisée		
	Rémunération du personnel	7 884			Subventions d'exploitation		
	Charges sociales				Dons	307 522	125 891
	Subventions accordées par l'association				Cotisations	90	60
	Dotation aux amortissements et dépréciations				Legs et donations		
	Dotation aux provisions				Autres produits de gestion courante		
Autres charges			Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
			Autres produits				
	Total des charges d'exploitation	311 662	108 112		Total des produits d'exploitation	328 764	125 951
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et charges financières				Intérêts et produits financiers		
	Total charges financières				Total produits financiers		
charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels	Produits exceptionnels		
	<u>IMPOTS SUR LES BENEFICES</u>						
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				(+) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS		125 951
	EXCEDENT OU DEFICIT	17 102	17 839				
	TOTAL GENERAL	328 764	125 951		TOTAL GENERAL	328 764	125 951
Evaluation des contributions volontaires en nature	<u>CHARGES</u>			Evaluation des contributions volontaires en nature	<u>PRODUITS</u>		
	Secours en nature				Bénévolat		
	Mise à disposition gratuite de biens et services				Prestations en nature		
	Personnel bénévole				Dons en nature		

LIGUE DE DEFENSE DES CITOYENS

Association Loi 1901

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement CRC n°99-01 du 16 février 1999.

Le bilan de l'exercice présente un total de **67 552 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **328 764 euros** et un total **charges de 311 662 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 17 102 euros**.

L'exercice considéré débute le 1^{er} janvier 2008 et finit le 31 décembre 2008.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

LA LIGUE DE DEFENSE DES CITOYENS a adopté à compter du 1^{er} janvier 2008 les nouvelles règles d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources issues du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008.

Faits caractéristiques de l'exercice :

NEANT

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

NEANT

Les principales méthodes utilisées sont :

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dons collectés

Le montant des dons encaissés au début de l'année 2009 donnant droit à un reçu fiscal au titre de l'année fiscale 2008 s'élève à 25 007 €.

Fonds dédiés

L'association n'a pas dotée de fonds dédiés.

Engagement retraite

Aucun accord particulier n'a été signé.

A ce jour, les engagements constatés ne sont pas significatifs.

		Valeurs brutes début	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2008
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virement p à p	Cessions	
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Corporelles	Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions instal. agencet aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations grévées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Financières	Participations évaluées en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL							

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Amortissements au 31/12/2008
			Augmentations		Diminutions		
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Corporelles	Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions instal. agencement Instal technique, matériel outillage industriels Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
TOTAL							

		31/12/2008	1 an au plus	plus d'1 an
Créances	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 525	2 525	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		2 525	2 525	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2008	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	26 114	26 114		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 043	1 043		
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		27 157	27 157		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

31/12/2008

Total des Charges à payer		3 811
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		3 811
FACTURES NON PARVENUES	3 811	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		
DETTES PROV/CP CHARGES SOCIALES SUR CP ETAT-CHARGES A PAYER		

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	5 454	17 839		23 293
Résultat de l'exercice	17 839	17 102	17 839	17 102
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	23 293	34 941	17 839	40 395

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)		RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)	
				REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		23 293	T1
1 - MISSIONS SOCIALES		281 748	ST1	RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		307 522	T2
1.1. Réalisées en France	281 748			1.1. Dons et legs collectés	307 522		
- Actions réalisées directement	281 748			- Dons manuels non affectés			
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0,00			- Dons manuels affectés			
				- Legs et autres libéralités non affectés			
				- Legs et autres libéralités affectés			
1.2. Réalisées à l'étranger	0,00			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0,00		
- Actions réalisées directement	0,00						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		17 371	ST2	2 - AUTRES FONDS PRIVES	0,00		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	17 371			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0,00		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0,00						
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00			4 - AUTRES PRODUITS	21 242		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 543	12 543	ST3				
		311 662	T3 = ST1+ST2+ST3				
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	311 662			I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	328 764		
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00			II - REPRISES DES PROVISIONS	0,00		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0,00			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0,00		
				V - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC	0,00	0,00	T4
				(cf tableau des fonds dédiés)			
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	17 102			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00		
V - TOTAL GENERAL	328 764			VI - TOTAL GENERAL	328 764	307 522	T2 + T4
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0,00	T5				
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,00	T5 bis				
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		311 662	T6 = T3+T5 - T5bis	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		311 662	T6
				SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		19 153	T7 = T1+T2+T4 T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Missions sociales				Bénévolat			
Frais de recherche de fonds				Prestations en nature			
Frais de fonctionnement et autres charges				Dons en nature			
Total	-----			Total	-----		

LIGUE DE DEFENSE DES CITOYENS

Association Loi 1901

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

1. CADRE LEGAL DE REFERENCE

L'ordonnance du 28 juillet 2005 prévoit que, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), accompagné des informations relatives à son élaboration, est inclus dans l'annexe des comptes annuels.

La Ligue de Défense des Citoyens a adopté par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2008 les nouvelles règles d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources issues du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Les règles d'établissement du CER ont donc évolué par rapport à l'exercice 2007.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

La ventilation entre les différentes rubriques des emplois du Compte d'emploi des Ressources a été faite sur la base suivante :

2.1. Règles et méthodes relatives aux postes d'emploi

2.1.1. Missions sociales

Organisme d'intérêt général, la Ligue de Défense des Citoyens a un objet éducatif, scientifique et social. La réalisation des missions sociales de l'Association correspond à ses moyens d'action statutaires découlant de son objet (articles 2 et 5 des statuts de l'Association).

L'association a pour objet la défense des citoyens face aux dysfonctionnements et dérives de l'Etat et de son administration. Il s'agit en particulier d'empêcher :

- les atteintes à la sûreté personnelle: déni de justice, violation de la présomption d'innocence, erreurs judiciaires ;
- les entraves à la liberté de travailler : grèves abusives dans les services publics, excès des réglementations sociales, contraintes administratives ;
- les atteintes au droit de propriété: expropriations abusives, prélèvements confiscatoires, gaspillages et détournements de fonds publics ;
- l'insécurité juridique découlant de la multiplication des lois et de la complexité administrative ;
- les violations des libertés d'expression et d'opinion.

Moyens d'actions

Les moyens d'actions s'articulent autour de trois axes :

- Etude et recherche : production de l'information utile à la préservation des droits des citoyens ;
- Communication : diffusion de cette information pour éclairer les citoyens ;
- Intervention : participation au débat public pour obtenir des politiques publiques garantissant mieux les droits et intérêts des citoyens face à l'administration.

L'association met en œuvre tout moyen utile, notamment :

- réalisation ou financement d'études, enquêtes, sondages ;
- édition de brochures, revues, ouvrages ;
- diffusion d'informations par tous canaux permettant de toucher le plus grand nombre ;
- rencontres avec les journalistes, les hommes politiques, les universitaires ;
- organisation de conférences et colloques.

L'association s'efforce de mettre en œuvre ces moyens au fur et à mesure que ses ressources le lui permettent. Elle peut toutefois constituer des réserves destinées à des projets ultérieurs nécessitant par exemple une mise de fonds importante pour leur démarrage. Enfin, l'association constituera, dès qu'elle le pourra, une réserve de précaution et de sécurité destinée à pérenniser sa capacité à agir.

L'association peut mettre en commun ou mettre à disposition des moyens avec d'autres organismes à but non lucratif poursuivant des buts similaires ou proches en matière de défense des citoyens.

Projets

Les projets soutenus par l'Association lui sont présentés par son bureau.

2.1.2. Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais engagés pour les actions de promotion et d'appel à la générosité, sous forme de mailings, et aux frais de gestion du traitement des dons :

- Conception des campagnes ;
- Rédaction et conception des mailings ou autres documents d'appel ;
- Frais d'envoi ;
- Frais de tenue et de mise à jour des fichiers de donateurs ;
- Campagnes de publicité institutionnelle ou spécifique ;
- Traitement des dons, etc.

Dans le cadre de cet objet, l'association organise des campagnes d'information et de mobilisation qui comportent des demandes de dons. Il est donc délicat d'opérer une ventilation nette entre dépenses opérationnelles et coûts directs d'appel à la générosité, du fait de ce mode de fonctionnement.

2.1.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique des emplois est constituée par les frais administratifs généraux en personnel, locaux, achats, déplacements, dépenses de fonctionnement, impôts et taxes, etc.

2.1.4. Ventilation des frais de personnel

La ventilation des frais de personnel est fondée sur une étude de suivi du temps passé par chaque membre du personnel dans les tâches qui lui incombent.

2.2. Règles et méthodes relatives aux postes de ressources

2.2.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Ce poste est constitué du montant des fonds propres à l'ouverture de l'exercice diminué du cumul de la valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2007.

2.2.2. Dons manuels

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

2.2.3. Legs

L'association n'est pas habilitée à recevoir des legs.

2.2.4. Subventions

L'association est indépendante de tout organisme public, de toute formation politique, syndicale ou professionnelle. Pour garantir cette indépendance, l'association s'interdit de recevoir des subventions publiques.

2.2.5. Autres produits

Il peut s'agir de cotisations versées par les membres dirigeants de l'Association et de produits financiers.

Aux fins de réaliser son objet social et de diffuser les informations par tous canaux permettant de toucher le plus grand nombre, l'association peut procéder à la location de son fichier d'adresses.

2.2.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

L'Association ne bénéficie pas de bénévolat valorisable dans les comptes de l'Association.